

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 13 MARS 2025

DELIBERATION N°26/2025

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	07 MARS 2025	07 MARS 2025
40	30	36		
OBJET :	Demande de financement auprès de l’Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) 2025 et du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l’ aide aux communes : « Installation de bornes de puisage pour sécuriser et surveiller la prise d’eau sur le territoire intercommunal »			
RESUME :	Il est proposé à l’assemblée communautaire d’approuver l’installation de borne de puisage – dites bornes monétiques – sur quatre communes dans un premier temps afin de sécuriser la prise d’eau (diminution des prélèvements sur les poteaux incendie, recensement de la volumétrie d’eau prélevée, amélioration du rendement des réseaux). Concernant le financement de ce projet, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental et son dispositif d’Aides aux Communes à hauteur de 40%, ainsi que l’Etat et son dispositif DSIL 2025 à hauteur de 40% également du coût de cette opération (68 014 € HT) conformément aux taux de cofinancements imposés par la Loi NOTRe.			

L’an deux mille vingt-cinq,
le treize mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : MMES ET MM. CASTELLS Céline ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MILAN Henri ; THOMAS Romain.

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De M. GARNIER Gérard à Mme SCIFO-ANTON Sylvette ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Lionel ESCOFFIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Considérant que l'opération concerne l'acquisition et le raccordement de bornes de puisage – dites bornes monétiques – sur quatre communes du territoire intercommunal (Saint-Rémy-de-Provence, Le Paradou, Eygalières et Les-Baux-de-Provence) afin d'optimiser la sécurisation et la surveillance de la prise d'eau ;

Considérant que l'installation de ces équipements a pour objectifs de :

- ⇒ Eviter la prise d'eau par les vidangeurs, collectivités et autres professionnels, sur les poteaux d'incendie qui perturbe le fonctionnement du réseau (contribue à l'apparition de « coup de bélier », apparition d'eau trouble chez les abonnés) ;
- ⇒ Comptabiliser, recenser et contrôler précisément la volumétrie d'eau prélevée et mettre en application la tarification concernée ;
- ⇒ Améliorer le rendement des réseaux et la connaissance des ressources existantes.

Considérant que cette opération serait éligible à des financements du Conseil Département dans le cadre de l'enveloppe d'Aide aux communes et de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 ;

Délibère :

Article 1 : Approuve la réalisation du projet et son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT			
<u>Coût total de l'opération</u> :		Etat – DSIL 2025	sollicité	40%	27 205 €
– Acquisition et raccordement des bornes	68 014 €	Département – Aide aux communes	sollicité	40%	27 205 €
		Autofinancement CCVBA		20%	13 604 €
TOTAL	68 014 €	TOTAL			68 014 €

Article 2 : Sollicite le financement du Conseil Départemental à hauteur de **27 205 €** et de l'Etat à hauteur de **27 205 €**.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.